



OCTOBRE 2019

RADENAC INFOS

Mairie de RADENAC – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr - site internet : radenac.fr



Chœur église rénové



Chorale "A travers chants"



Repas C.C.A.S.

Les dimanches 15 et 22 mars se dérouleront les élections municipales de 2020. Elles engageront la commune pour les 6 ans à venir. Elles se dérouleront par liste complète avec la parité telle que l'a décidé la loi NOTRE. Ce fut en 2014 un changement radical dans la façon de procéder chez nous : plus de listes incomplètes, plus de « papillons », plus de panachages...Il est aisé de comprendre que ce mode de scrutin n'est pas adapté à notre territoire et que la démocratie a du mal, de ce fait, à s'exprimer. A l'exception de la parité il est difficile de voir des avantages.

Pourtant il est important que la démocratie s'exprime. Aussi il nous paraît souhaitable qu'un débat ait lieu avec la population pour définir dans ce monde qui bouge ce qu'est une commune aujourd'hui, ce qui fait sens pour travailler ensemble au bien commun. Différentes pistes ont été évoquées lors de la cérémonie des vœux en Janvier dernier : l'école, les énergies renouvelables, la proximité...Nous sommes tous concernés. C'est pourquoi il est bon d'y réfléchir dès à présent et une réunion publique sera organisée afin de donner la parole à tous.

Vive RADENAC

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2 - 6
Etat-civil	Page 6
Urbanisme - Travaux	Pages 7 - 8
Informations communales	Page 9
Information générales	Pages 10 - 12
Actualités	Page 13
Associations	Pages 14 - 17
Calendrier des fêtes	Page 18

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2019

Date de la convocation
03/09/2019
Date d'affichage
03/09/2019
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9
Votants :

L'an 2019, le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell (jusqu'à 22H00), Mme VÉRA Aurélie
Absente : Mme EVEN Magali
M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2020 (Délib. 2019/09/01)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux soumet à l'Assemblée le programme 2020 des travaux de voiries retenus par la commission qui s'est réunie samedi 07 septembre et apporte toutes les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - fixe à **45 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2020 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux.

Objet de la délibération : Achats de panneaux + numérotation villages (Délib. 2019/09/02A & 02B)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux propose à l'Assemblée de faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de poursuivre la numérotation dans les villages.

Il précise qu'il resterait environ 200 numéros à attribuer. Pour les maisons isolées dans les hameaux, il n'y aura pas de numéro d'attribué.

Monsieur le Maire remercie monsieur LE NORMAND pour le suivi de ce dossier et précise que plusieurs entreprises ont été consultées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de numéros de maisons.

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Résiliation marché lot 2 + Consultation (Délib. 2019/09/03)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par décision du 17 juillet 2019, le marché du lot 2 de l'aménagement du bourg signé avec l'entreprise LE PUIL Paysage a été résilié pour abandon de chantier et non-exécution des travaux demandés.

Le montant du marché du lot 2 : Espaces verts était de 47 645.50 € H.T. et le montant réglé à ce jour est de 36 782.50 € H.T.

Le conseil municipal prend acte de cette résiliation et décide d'appliquer des pénalités de retard.

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Modification des statuts (Délib. 2019/09/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°06-CC18.06.19, le conseil communautaire a approuvé les modifications précisées ci-dessous des statuts de Pontivy Communauté :

Article 8.2 – *DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE* « Etude, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique » ;

Article 8.9 - *CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE* « Sport et loisirs - Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire ».

Aussi, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les modifications apportées aux statuts de Pontivy Communauté.

Objet de la délibération : Pacte de solidarité - Pontivy Communauté (Délib. 2019/09/05°

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016.

Le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le mardi 18 juin 2019, a décidé d'amender ce pacte sur trois points à savoir le foncier bâti économique, la taxe d'aménagement et IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le pacte financier et fiscal de solidarité de Pontivy communauté.

Objet de la délibération : Création d'un service commun des systèmes d'information - Pontivy Communauté (Délib. 2019/09/06)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 09-06-2018 du 09 juin 2018 relative à la validation du principe d'adhésion de la commune au service commun "informatique et téléphonie" de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 18 juin 2019, Pontivy Communauté a décidé la création d'un service commun des systèmes d'information.

Les missions dévolues au service portent sur l'ensemble des activités des systèmes d'information (mise en œuvre, prestations et les conduites de projets) relatifs à :

- La mise en place, suivi et gestion du parc informatiques, de la téléphonie fixe et mobile et des applicatifs de gestion communaux et communautaires,
- Les études d'opportunité ou de faisabilité, l'aide au choix de solutions, les études techniques et les préconisations en la matière ;
- La conduite de projet et leur mise en œuvre ;
- Une veille et des recommandations techniques liées à la réglementation (RGPD).

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service commun des systèmes d'information de Pontivy Communauté et valide la convention.

Objet de la délibération : Modification des statuts - Morbihan Energies (Délib. 2019/09/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de Morbihan Energies.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget Commune (Délib. 2019/09/08)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Travaux en régie : Toilettes de l'Eglise (Délib. 2019/09/09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

Il propose donc de transférer en section d'investissement les travaux de mise aux normes d'accessibilité des toilettes de l'église pour un montant de **1 147.56 €**.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Demande de subventions (complément) – Délib. 2019/09/10

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subvention complémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les subventions et participations suivantes :

- Association Saint-Fiacre complément (2.75 € * 1073)	2 950.75 €
- APEL Ecole Saint-Louis	1 300.00 €
- APEL Voyage scolaire régularisation (25 € * 80)	2 000.00 €
- Véloce Club Pontivyen	500.00 €

Il est précisé que mesdames Katell CORFMAT et Aurélie VÉRA et monsieur Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'APEL de l'école Saint-Louis.

Objet de la délibération : Demande d'aide FSL + Exceptionnelle (Délib. 2019/09/11A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'aide au titre du fond de solidarité au logement (FSL) pour un impayé d'eau et d'électricité.

Le montant des impayés est de 40.00 € pour l'eau et 32.00 € pour l'électricité.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie le jeudi 29 août 2019 pour étudier avec précision cette demande et qu'il a rencontré l'intéressée.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à la demande d'aide FSL et d'accorder une aide exceptionnelle globale de **50 €**.

Objet de la délibération : Repas du C.C.A.S. + colis (Délib. 2019/09/11B)

Il est proposé d'organiser le repas du CCAS le 15 octobre 2019.

Seront invitées les personnes âgées (Française ou étrangères) de **75 ans et plus** inscrites au rôle de la taxe d'habitation, les membres du Conseil Municipal, du CCAS et de la Résidence Alexis LOUER.

Une participation de **25 €** sera demandée aux conjoints et autres personnes qui voudront participer également au repas.

Il est précisé que, sur proposition de la commission aide sociale, il n'y aura pas de participation pour les bénéficiaires du repas.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale et après avoir délibéré :

- décide de prendre en charge tous les frais liés à cette journée,
- accorde la gratuité aux 2 employées du domicile partagé,
- décide qu'un colis d'un montant de **20 euros** sera offert aux personnes de 75 ans et plus qui sont dans l'incapacité de se déplacer et donc de participer au repas dès lors qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation,
- décide que les personnes de plus de 90 ans recevront d'office un colis si elles n'ont pas participé au repas et qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation.

Il est précisé que les colis non distribués seront offerts à des associations caritatives.

Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2019/09/11C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 29 août 2019 a étudié un dossier d'aide sociale à l'hébergement reçu par le CCAS de SAINT-ALLOUESTRE.

Sur proposition de la commission aide sociale et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'aide à l'hébergement.

Objet de la délibération : Maintenance équipements techniques - Domicile partagé (Délib. 2019/09/11D)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour faciliter la gestion du domicile partagé "Alexis LOUER", Bretagne Sud Habitat, propriétaire du bâtiment, peut assurer pour le compte de la collectivité les prestations d'entretien des équipements sensibles à savoir :

- les équipements de sécurité,
- l'installation de chauffage au gaz, de production d'eau chaude sanitaire et de plomberie,
- les installations de ventilation.

Sur proposition de la commission aide sociale, un avenant au contrat de location du domicile partagé "Alexis Louer" a été signé le 29 août 2019.

Sur proposition de la commission aide sociale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide également la prestation des équipements de sécurité à compter du 01 janvier 2020,

Objet de la délibération : Acquisition de climatiseur - Domicile partagé (Délib. 2019/09/11^E)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'une famille d'une résidente du domicile partagé Alexis Louër d'équiper la structure d'une climatisation.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place d'une climatisation dans le domicile partagé.

Objet de la délibération : Subvention d'équilibre - Domicile partagé (Délib. 2019/09/12)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2019, une subvention d'équilibre de 7 000.00 € a été inscrite au 6748 pour participation au fonctionnement du domicile partagé Alexis Louër.

Monsieur le Maire propose, suite à la demande du CLARPA, organisme de gestion de la structure, de faire un versement de la moitié de cette participation. Le solde sera programmé en fin d'année au vu du bilan comptable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'un acompte de 3 500.00 € au CLARPA pour participation de la collectivité au domicile partagé Alexis LOUER.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prestation informatique (Délib. 2019/09/13A)

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du coût du contrat de prestation informatique (utilisation des logiciels, maintenance et formation) avec la société SEGILOG pour un montant de 2 349.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré prend acte de la décision conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Bail logement du 7ter rue des Boulards (Délib. 2019/09/13B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 28 août 2019, le logement précédemment occupé par madame Sabrina DANIEL est dorénavant loué par monsieur Marvin PAYEN et madame Laure AZNAR.

Le loyer a été fixé à 442.00 € et est révisable au 1er septembre en fonction de l'indice de référence des loyers du 2° trimestre, publié par l'INSEE.

Le conseil municipal prend acte de cette décision conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Frais de nettoyage de terrains (Délib. 2019/09/14)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contraint de mettre en demeure un propriétaire de terrain pour l'obliger à entretenir sa propriété.

Monsieur le Maire précise que l'article L2213 du code général des collectivités territoriale stipule notamment : "Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure."

Monsieur le Maire précise que la commune s'est substituée au propriétaire de la parcelle cadastrée ZP 41 appartenant aux conjoints NAVARRE représenté par monsieur Patrice NAVARRE et que l'entreprise AETAS de PLEUGRIFRET a réalisé les travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer aux conjoints NAVARRE les dépenses engagées par la commune pour l'entretien du terrain.

Objet de la délibération : Mort pour la France (Délib. 2019/09/15)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de monsieur Laurent ROBIN relatif à l'absence d'inscription sur le monument aux morts de monsieur Joseph CHAMAILLARD, son grand-père.

Monsieur le Maire précise que la Loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France, stipule dans son article 2 : "lorsque la mention "Mort pour la France" a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monuments aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ...".

Après discussion avec les associations d'anciens combattants, il est proposé à l'Assemblée de réparer cet oubli.

Le Conseil Municipal décide l'inscription de Monsieur Joseph CHAMAILLARD au monument aux morts et la prise en charge des différents frais liés à cette inscription.

INFORMATIONS

*** TRAVAUX**

Le conseil départemental va être sollicité pour réaliser des aménagements de sécurité (réduire la vitesse) au Bois de Lambilly.

*** LOGEMENT INSALUBRE**

Le conseil municipal réitère sa décision de facturer aux époux CARMIGNAT les différents frais liés à la nomination d'un expert afin de constater les désordres affectant une habitation et précise que s'ils contestent cette décision il leur appartiendra de saisir les instances compétentes.

*** ECOLE SAINT-LOUIS**

Lors de la rentrée scolaire, 80 enfants répartis en 4 classes sont inscrits à l'école Saint-Louis.

*** ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le conseil municipal valide le principe de solliciter par le biais de Pontivy Communauté la société SVP pour une assistance technique et juridique. La décision définitive sera prise en fonction du coût du service.

*** BRETAGNE SUD HABITAT**

Un courrier a été adressé au directeur de Bretagne Sud Habitat pour échanger sur la possibilité de relancer une opération de logements.

*** CAUE**

Le CAUE va être sollicité pour réaliser une étude de rénovation du logement situé aux abords de la chapelle Saint-Fiacre.

*** CAFE ET JEUX**

Le camion café ludothèque ambulant de de Bonnie COUTY est présent le dimanche sur le parking du plan d'eau de 15H00 à 22H00.

*** JOURNEE DU PATRIMOINE**

Le samedi 5 octobre 2019, dans le cadre des journées du patrimoine, il est prévu qu'à partir de 20H00 :

- Mme Kathy LAMOUR de l'association "Musique à corps et à chœur" de Pontivy chantera accompagnée du guitariste Mark KEEN,

- un concert "A travers chants" animé par l'association "Philomele" de PLOERMEL.

* ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

* FACTURATION EAU STGS

Les services de Pontivy Communauté rappellent que depuis le 1er janvier 2019 le service public d'eau potable est exploité par STGS. La facturation de juillet 2019 a soulevé quelques interrogations et nécessitent des précisions.

* DISTRIBUTION DU COURRIER

Une conseillère fait part des difficultés de distribution du courrier dans le secteur de Cassac. Un courrier va être adressé au service postal de Locminé.

* ARGENT DE POCHE

9 jeunes ont participé à l'opération argent de poche qui s'est déroulée en juillet et août avec le principe de deux jeunes les matinées pendant une semaine. Ces jeunes étaient encadrés soit par Stéphane soit par Gérard. Le conseil municipal tient à remercier l'implication des services techniques et précise que cette opération sera à renouveler.

* JEUX

Le jeu défectueux près de la salle Saint-Fiacre sera enlevé.

* TRI - ORDURES MENAGERES

Un bac jaune est sollicité à Cassac.

* LE MULOT SOLIDAIRE

L'association « Le Mulot Solidaire » a pour objectif de réduire le coût de l'habitat en milieu rural et de lutter contre la précarité énergétique. Elle fera une présentation le **10 octobre 2019 à 18h00 à la salle Les Lutins**. Cette présentation est ouverte aux habitants de la commune mais aussi des communes environnantes.

ETAT CIVIL

Naissances

Le 11 juillet à PLOERMEL, Noélie LE MOIGNIC, 18, rue Charles de Foucauld

Le 1^{er} août à VANNES, Liam LE GOSLÈS, 8, rue Dominique Nogues

Le 18 septembre à NOYAL-PONTIVY, Diego CAIL, 12, rue Anne de Bretagne

Mariage

Le 28 septembre à RADENAC, Cindy BROUSSAIS et Julien GUILLORY, La Renaissance

Décès

Le 19 août à NOYAL-PONTIVY, Anne-Marie GUILLAUME née MICHARD, 92 ans, domicile partagé

Avis de mention de décès

Le 23 juillet à PLOERMEL, Alain LE FLOCH né le 19 mars 1953 à Saint-Fiacre

Le 3 août à CAUDEBEC lès-Elbeuf (76), Christiane GARAUD née le 13 janvier 1937 à La Bottine.

Le 6 septembre à PLAISIR (78), Odile LE BRAZIDEC née le 24 août 1935 à Kervallo

Le 19 septembre à AURAY, Paulette MORICET née le 11 septembre 1936 à Kervallo

Le 16 octobre à PLUMELIN, Yvette JOUCHET née le 8 janvier 1935 à Kervenallec.

ANNIVERSAIRE

93 ans de Louis LE FLOCH né le 27 août 1926, doyen homme de RADENAC.

Le 3 septembre dernier, l'A.D.M.R. avec Francis BOUVET, responsable du service Mona Lisa, Mado et Claudine bénévoles sur RADENAC avaient pris rendez-vous avec Louis, sa fille et son gendre présents pour l'occasion. Le soleil était bien là, ils ont pu échanger un bon moment l'après-midi et partager la tarte offerte par l'A.D.M.R.

Après Baptistine ALLAIN et Odile LE GUENNEC 90 ans toutes les deux, Louis LE FLOCH est le troisième nonagénaire vivant à domicile ayant bénéficié du service



URBANISME

Permis de construire

M. Travel RANGIMAKEA, 2, Résidence les Pins : garage

Mme Rozenn HEBBARD, 1, Résidence les Pins : véranda

Mme Fanny SEGERAL, 8, Le Clos du Parc : habitation

Déclarations de travaux

M. Christian AHÉE, Kerentrech : pose de velux

M. Christian AHÉE, Kerentrech : rénovation de façade

M. Mme Joseph LE HAZIF, 25, rue Anne de Bretagne : bardage d'un pignon

M. Paul BARRET, les bois : extension

Mme Laëtitia GÉRARD, 9, impasse St-Yves : abri de jardin

M. Mme Bruno GUILLARD, 8, 10 Kervenallec : pose de panneaux photovoltaïques

Mme Annick JOUNOT, les gambris, coupe rase de peupliers

TRAVAUX

MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE ET CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

1° CHAUFFAGE : Remplacement du système de chauffage fuel par l'installation de 3 lustres électriques à commandes indépendantes de type radiant pour la nef et les transepts. Installation de 2 radians orientables pour le chœur. Armoire de commande et de protection de l'ensemble ainsi que la pose d'un gestionnaire de puissance.

2° ÉCLAIRAGE LED : Remplacement de l'éclairage intérieur de type halogène par un éclairage de type LED avec mise en valeur du rétable par l'installation des projecteurs.

3° ÉCLAIRAGE SÉCURITÉ : Des sorties extérieures existantes par bloc BAES conformément à la réglementation désormais en vigueur.

4° FINANCEMENT :

Montant des travaux : 27 142 € H.T.

Aides prévisionnelles : 13 955 € P.S.T. (Programme de Solidarité Territoriale) et D.E.T.R. (Dotation d'équipements des territoires ruraux)

Reste à charge : 13 147 €

5° RÉALISATION DES TRAVAUX : la commune a confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise vendéenne CGVCIEL située à LA VERRIE (85), spécialisée dans le chauffage des grands volumes.

La partie cachée en combles perdus de l'église

Certes, ce n'est pas celle de Notre-Dame, mais lors des travaux, l'accès par une trappe située au-dessus de la tribune a permis de découvrir la charpente et un passage secret au-dessus de l'édifice.



SERVICES TECHNIQUES

Comme envisagé de longue date, la commune s'est équipée d'un récemment d'un tracteur d'occasion avec chargeur et d'une épareuse. Le fauchage des accotements et des fossés va se poursuivre cet automne sur les voies communales.

Réception du matériel le 21 septembre



Gérard, agent technique a fait les essais au plan d'eau

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Durant l'été, 9 jeunes de la commune y ont participé, encadrés par Gérard et Stéphane afin d'effectuer de petits travaux (désherbage, peinture, nettoyage matériel...).

Un aperçu du monde du travail et de la vie communale avant de reprendre le chemin de l'école pour tous ces jeunes qui ont donné entière satisfaction.



Travaux de peinture du soubassement de l'église

TRAVAUX DE VOIRIE

Courant septembre, l'entreprise PIGEON a procédé à la réfection des routes prévues au programme 2019 :

Abords de la mairie et de l'atelier communal,
La rue Charles de Foucauld : tronçons aux deux extrémités,

La rue des lavandières et le parking attenant,
Route en impasse de Nespy,

Route en impasse de Kerentrech, Route du carrefour de Kernazel à Coëtdevent



L'entreprise en action devant l'atelier communal

ENVIRONNEMENT

Les peupliers situés près de la fontaine Saint-Fiacre ainsi qu'à la Noë du Bourg et à proximité de l'étang ont été abattus courant juillet par les bûcherons de la société des bois d'Armor (S.E.B.A.) située à LANDEBIA (22).

Il convient de préciser que ces peupliers avaient tendance à subir les effets des tempêtes à répétition.

Il est envisagé après étude paysagère de replanter l'ensemble de ces parcelles.



INFORMATIONS COMMUNALES

ELECTIONS MUNICIPALES

- Dimanche 15 mars
- Dimanche 22 mars

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes nés en septembre 2003 doivent se présenter en Mairie munis de leur pièce d'identité et du livret de famille afin de se faire délivrer l'attestation de recensement militaire ((obligatoire pour les inscriptions au code de la route, concours, examens...))

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHIENS

De nombreuses incivilités sont relevées à l'encontre des propriétaires de chiens :

- ☒ Déjections canines dans la rue, sur les trottoirs et les sentiers
- ☒ Aboiements incessants (souvent) en l'absence du propriétaire
- ☒ Divagation
- ☒ Promenade sans que le chien soit tenu en laisse
- ☒ Non déclaration de détention de chien dangereux
- ☒ Chien de grande taille confiné dans un petit espace

Merci de penser aux voisins, aux promeneurs, aux enfants etc...et au bien-être de l'animal.

STGS (facturation eau)

A la facturation de décembre 2019 :

- ¼ de l'abonnement 2019 + ¼ de l'abonnement 2020
- La consommation réelle 2019 déduite de l'estimé du 1^{er} semestre 2019

Cette facturation est majorée par ¼ d'abonnement

A la facturation de juillet 2020 :

- ¼ abonnement 2020
- La consommation estimée du 1^{er} semestre 2020

Pour vos interrogations concernant votre facturation, vous pouvez contacter les services de STGS au 09-69-32-69-33, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.



ÉLAGAGE

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, le transport scolaire, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

CIMETIÈRE

Le nettoyage des tombes pour la Toussaint devra être terminé pour le dimanche 27 octobre dernier délai.

GESTES QUI SAUVENT

FORMATION

GRATUITE

SAMEDI 2 NOVEMBRE

A LA SALLE LES LUTINS

De 10 h à 12 h

Inscription au 02-97-22-43-19

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

La Croix-Guillard **RÉGUINY**

Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi de 14 h à 17 h

Mercredi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Vous vous posez des questions ?

Mariage, Pacs, concubinage, séparation, divorce, naissance, autorité parentale, pension alimentaire, droit de garde, conflit de voisinage, succession, donation, testament, partage, contrat de travail, décès, droit pénal etc...

Un juriste répond à vos questions gratuitement et en toute confidentialité, sur rendez-vous, 2 place Bisson à Pontivy **02 97 27 39 63**

Futurs parents : des réunions pour vous informer



Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale et le Réseau de Santé Périnatal56. Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnatal56, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile après l'accouchement
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur : ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/vous-informer



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



"POUR LES JEUNES EN SOUFFRANCE... LES ACCOMPAGNER ENSEMBLE"

JEUDI 28 NOVEMBRE de 13h30 à 17h
AMPHITHÉÂTRE DE L'IFSI - RUE DES POMMIERS - PONTIVY

13h30
ACCUEIL

13h45
INTRODUCTION

14h / 15h
THÉÂTRE-DÉBAT avec l'association Psychométrie

15h / 15h45
FORUM
Pour un meilleur accompagnement des jeunes en souffrance sur le territoire

15h45 / 16h45
JEUNES : DES REPÈRES POUR LES PROFESSIONNELLS
Par Philippe Jeammet, Pédiopsychiatre

17h
CLÔTURE

GRATUIT
SUR INSCRIPTION

misaco@bretagne.mutualite.fr **02.97.84.18.92**



PONTIVY COMMUNAUTÉ
ELABORE SON RÈGLEMENT
LOCAL DE PUBLICITÉ
INTERCOMMUNAL

Le Règlement local de Publicité Intercommunale (RLPi) est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, les enseignes et les préenseignes. Ce document de planification permet à Pontivy Communauté de protéger le cadre de vie en adaptant la réglementation nationale (Code de l'Environnement) aux spécificités locales.

Les publicités et les enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité (nombre limité de dispositifs sur une même parcelle) et de format, et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie ou en préfecture

#LES GRANDES ÉTAPES
DE L'ELABORATION DU RLPi



Les principaux objectifs de ce nouveau règlement sont :

- 1- La lutte contre la pollution visuelle, la préservation des espaces naturels et de la qualité paysagère du territoire, notamment des centre-bourgs et centre-ville.
- 2- La définition de règles adaptées aux spécificités du territoire et à ses différents enjeux en les modulant en fonction des secteurs.
- 3- La poursuite des actions contre la pollution visuelle, initiées par le règlement local de publicité de la ville de Pontivy.
- 4- L'amélioration de la qualité des axes structurants et des zones d'activités du territoire.

Comment participer à la concertation organisée dans le cadre de l'élaboration du RLPi ?

- 1- Une information est disponible sur le site internet de Pontivy Communauté (www.pontivy-communaute.bzh) ainsi qu'un sondage en ligne sur la publicité.
- 2- Un registre est mis à disposition du public dans chaque mairie et au siège de Pontivy Communauté afin de recueillir les remarques de la population sur le projet de RLPi.
- 3- Il est possible d'envoyer ses remarques par courrier au siège de Pontivy Communauté ou à l'adresse mail suivante : rlpi@pontivy-communaute.bzh.

Quelques chiffres clés

- Le RLP de la ville de Pontivy date de 2008.
- Nombre de publicités et préenseignes identifiées sur le territoire intercommunal : 229
- Le nouveau règlement de publicité intercommunale sera approuvé en 2020.





Les services proposés au public par l'ADIL

L'ADIL offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Cette information permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits et ses obligations.

Ses trois missions :

- ☑ L'information des ménages sur toutes les questions de logement
- ☑ L'observation des marchés de l'habitat et des pratiques
- ☑ Le repérage, l'accompagnement et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique

- la réalisation d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'utilisateur,
- les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes,
- les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement...,
- les contrats de construction, de cession ou de travaux,
- les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie,
- les responsabilités en matière de construction,
- les assurances liées à la construction et au logement,
- le permis de construire et les règles d'urbanisme,
- le droit de la location,
- la copropriété,
- l'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire,
- les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires,
- les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes,
- la fiscalité immobilière.

N'HESITEZ PLUS à venir rencontrer le Conseiller Juriste de l'ADIL lors de la **permanence assurée à Pontivy, dans les locaux de Pontivy Communauté, 1 Place Ernest Jan :**

Commune	Lieu	Jours
PONTIVY	Pontivy Communauté 1 Place Ernest Jan	- 1 ^{er} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} lundis de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis matins de chaque mois, de 9h30 à 12h15.

Pour contacter les conseillers juristes de l'ADIL

- téléphone 02 97 47 02 30 pour une information simple
- sans rendez-vous pour toute question simple, le matin de 9 h à 12 h (lundi-mercredi et vendredi)
- sur rendez-vous au 02 97 47 02 30

EPIDE

(Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)

Vous avez entre 18 et 25 ans. Vous souhaitez trouver un métier.

L'Etablissement pour l'Insertion Dans l'Emploi de LANRODEC (22) propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion professionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur notre site internet www.epide.fr (rubrique *jeune : déposer ma candidature*) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02-96-32-67-15 ou 06-33-83-75-12.

Journée Portes Ouvertes le 24 octobre 2019. Plus d'informations sur www.epide.fr

BANQUE ALIMENTAIRE

La banque alimentaire organise sa collecte nationale sur tout le territoire les 29 et 30 novembre 2019.

Pour la commune, une distribution a lieu le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois. Prendre d'abord contact avec l'assistante sociale qui vous orientera vers les bénévoles du C.C.A.S. au 02-97-69-54-65 ou 02-97-25-05-24.

RESTOS DU COEUR

Ouverture des portes le mercredi 27 novembre à la maison pour tous, quai du Plessis à PONTIVY.

Pour les inscriptions, prendre rendez-vous à partir du 4 novembre en téléphonant au 06-68-89-03-02.

ACTUALITÉS

PLACE AUX JEUX

Bonnie COUTY a installé son camion café ludothèque ambulant au plan d'eau, le dimanche après-midi. Une cinquantaine de jeux à partager en famille, des tables mises à disposition pour échanger, pour siroter des boissons non alcoolisées. Des ventes de produits locaux bio, sur place ou à emporter : légumes, tisanes, œufs... Cette animation a lieu d'avril à octobre.

RÉUNION D'INFORMATION SUR L'ACHAT GROUPÉ LE 10 OCTOBRE A LA SALLE LES LUTINS

Réduire la facture de son habitat grâce à la solidarité

L'organisme **LE MULOT** est un réseau de confiance qui a pour objectif de réduire le coût de l'habitat en milieu rural et de lutter contre la précarité énergétique.

GROUPE D'ÉNERGIE : **LE MULOT** organise chaque semaine des groupages de fioul, bois bûche, bûche densifié, granulés de bois, électricité et gaz et vous permet d'accéder aux meilleurs prix et avec des fournisseurs locaux. **LE MULOT** organise aussi des groupages de services pour l'habitat (entretien de chaudières, ramonage...) auprès de professionnels référencés.

CONSEILS : faire des économies, c'est aussi moins et mieux consommer.

LE MULOT c'est un tiers de confiance dans vos relations avec les professionnels de l'habitat.

SOLIDARITÉ : nous sommes maintenant plus de 1 800 membres dans le Morbihan à faire partie du même réseau de confiance **LE MULOT** pour faire des économies. Véritable place de village numérique, **LE MULOT** regroupe les foyers ruraux du Morbihan.

GRATUIT : **LE MULOT** une démarche sociale et solidaire, elle est gratuite. Consultez notre site ou appelez nous pour connaître nos derniers groupages.

Contacts : Bertrand à AURAY au 02-90-38-06-41 ou Vincent à LA GACILLY au 02-97-47-63-59 le-mulot.org



CONCERT A SAINT-FIACRE

Le samedi 5 octobre, dans le cadre des journées du Patrimoine, un concert a eu lieu à la chapelle Saint-Fiacre. Une centaine de personnes ont pu découvrir le talent vocal de Mme Kathy LAMOUR accompagnée du guitariste Mark KEEN.

Ensuite, la chorale "A travers chants", sous la conduite du chef de chœur Catherine AUBERT a

pris le relais. Les morceaux interprétés ont été variés et les participants ont pu accompagner les choristes sur les morceaux connus. La soirée très appréciée de tous s'est achevée par un verre de l'amitié à la maison vicariale.



REPAS CCAS



Le mardi 15 octobre, les personnes de 75 ans et + étaient invitées à participer au repas offert par la municipalité et concocté par Régis ROBERT. En fin de repas, les enfants de l'école Saint-Louis sont venus partager un moment de jeux de société avec les participants.

Les doyens de l'assemblée : Thérèse GAUTHIER et Agnès LE PIOUFFLE, 89 ans, Madeleine MOYON, 88 ans, Simone PICAUD, 87 ans et Jean LE MEUR, 86 ans.

ASSOCIATIONS

PLEIN AIR					
Planning 2019 troisième trimestre					
Dates	Départ	Heure	Randonnée	Lieu arrivée	Responsable
S 26-10	Radenac	13h30	Callac	Parking de la grotte	Marie-Annick
M 06-11	Radenac	13h30	Kerguehenec	Parking du château	Gérard
S 09-11	Radenac	13h30	St Jean Brévelay	Parking cimetièrre	Lilian
S 16-11	Radenac	13h30	Plumelin	Salle polyvalente	Lilian
M 20-11	Radenac	13h30	Guénin	Parking Etang	Maryse
S 30-11	Pleugriffet	13h30	Guillac	Parking covoiturage	Raymonde
M 11-12	Radenac	13h30	Kerguehenec	Parking du château	Michèle
S 14-12	Radenac	13h30	Moustoir Ac	Parking Kervehel	Lilian
S 11-01	Pleugriffet	13h30	Galette	Salle des sports	Raymonde
BLANDEL Raymonde		06 33 65 98 89			
GICQUEL Bernadette		06 18 27 41 45			
MILETTO Gérard		06 73 12 41 52			

GYMNASTIQUE – MUSCULATION



Les séances de gymnastique d'entretien du club de remise en forme ont démarré le jeudi 19 septembre à 18 h 45 à la salle Saint-Fiacre.

Les cours sont dispensés par une nouvelle éducatrice de Profession Sport 56. Anna-Zita MARTIN réside à LOCMINÉ et est titulaire depuis 4 ans du CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Education Physique et Sportive)

Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Claire OLIVIER AU 06-38-83-40-18. Certificat médical obligatoire.

Les séances de musculation animées par Dominique LAMOUR ont lieu à la salle Jean ROBIC : le mardi de 19 h à 20 h 30 et de 20 h 30 à 21 h 30, le mercredi de 9 h 30 à 11 h, le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30, le vendredi de 19 h à 20 h 30, le dimanche de 10 h 30 à 12 h

Renseignements et inscriptions au 02-97-22-41-30

R.A.J.

Nouveau bureau au 28 juin 2019

Co-présidente : Sarah LE STRAT

Co-président : Antoine LE CALLONNEC

Trésorière : Servane RIBOUCHON-JOSSO

Trésorière adjointe : Noémie LE BIHAN

Secrétaire : Emma COBIGO

Secrétaire adjointe : Adeline LE BRETON

TENNIS DE TABLE

Tous les mardis à 19 h à la salle St-Fiacre

Contact David au 06-88-16-87-87

ou Roger au 02-97-22-41-40



Et pendant ce temps-là, à l'école Saint Louis ...



Septembre

✦ C'est la rentrée des classes ...



✦ Afin de mieux se connaître, un jeu est organisé pour tous les élèves de l'école.



✦ Séances de piscine pour les PS/MS

Octobre

✦ Matinées banalisées avec plusieurs ateliers autour du goût

Et le reste de l'année ...

✦ Séances de piscine pour les CE, GS/CP et CM.

✦ Arbre de Noël

✦ Carnaval, etc ...

✦ Puis, des projets et activités sur le thème du « Voyage dans le temps »



Rappel : Collecte de papiers tous les mois.



VIGILANTE

La saison a redémarré pour tout le monde, petits et grands !!!

Les seniors ont déjà rechaussé les crampons depuis le 2 août. Revanchards après la descente en D3, les jaunes et verts (encadrés par Matthieu LE CALLONNEC et Gwen DIBOU) ont à cœur de réussir une belle saison.

Avec un effectif rajeuni et renouvelé de moitié, le club repart avec deux équipes seniors (D3 et D4).

Chez les jeunes, le Groupement Jeunes du Triskell Nord-Morbihan, regroupant RADENAC, CRÉDIN, RÉGUINY, PLEUGRIFFET et BRÉHAN se porte très bien avec deux équipes U16, une équipe U14 et quatre équipes U13 (2 équipes U13 joueront le samedi à RADENAC).

En u11, 14 joueurs forment une équipe qui évoluera à PLEUGRIFFET.

Pour tout renseignement, Matthieu LE CALLONNEC au 06-66-15-97-57.

Prochaine manifestation : soirée RACLETTE le samedi 16 novembre.



Équipe A

Équipe B



Équipe U7 au plateau à NAIZIN

*Équipe
U13*



COMITE DES FETES

Samedi 5 octobre, destination BRENNILIS pour la journée de détente du comité des fêtes et un déjeuner servi à l'auberge-expo du "Youdig" pour y déguster le Kig ha fartz.

En matinée, une visite en ces lieux d'une exposition miniature représentant l'habitat d'autrefois des villages des Monts d'Arrées et autour de ces villages anciens la vie des gens de l'époque représentée avec beaucoup d'objets et costumes en souvenir du passé.

Et de découvrir le dolmen néolithique "La maison des fées" située à proximité où chacun avait la possibilité d'y exercer son aptitude d'apprenti sourcier.

L'après-midi figurait au programme la visite de la Vallée des Saints située à CARNOET au cœur de la Bretagne. Pour le moment, une centaine de statues représentant des Saints Bretons ont élu domicile sur une colline d'où ils semblent contempler la région.

Chaque année dans la perspective à terme d'un projet de mille, de nouveaux géants sont taillés dans le granit par des artistes sculpteurs afin de rendre le paysage toujours plus fantastique.



A.L.S.H.

Il est proposé de nombreuses animations au Centre de Loisirs pour les jeunes de 3 à 11 ans, en partenariat avec les communes de PLEUGRIFFET et de RÉGUINY.

Dans un cadre éducatif et sécurisé, chaque enfant peut s'évader, s'amuser, découvrir des activités, partager de nouvelles expériences et se faire de nouveaux copains :

- Activités en A.L.S.H à la demi- journée ou journée avec ou sans repas ;
- Sorties demi- journée ou journée ;

L'Association Saint-Fiacre met tout en œuvre pour que les plus jeunes passent des vacances animées et ludiques dans un cadre pédagogique et rassurant pour les parents.

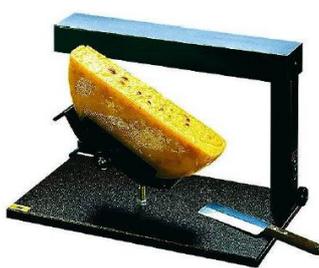
Les équipes d'encadrement sont composées de personnels diplômés. Les accueils de loisirs sont déclarés à la direction départementale de la cohésion sociale en qualité d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs. Ils sont soumis à la réglementation du code de l'action sociale et des familles. Tous les locaux sont contrôlés par la commission de sécurité.

Contact Aurélie au 06-47-76-34-67

RADENAC

à la Salle des Fêtes, à partir de 19h30

Samedi 16 Novembre



Soirée RACLETTE

Organisée par le club de foot de LA VIGILANTE

TARIFS : Adultes : 12€ (bir offert) Enfants -12 ans : 6€

Dimanche 10 novembre

De 8h à 13h

ENFANTS De 0 à 12 ans

ENTRÉE GRATUITE

Bourse aux jouets

PUERICULTURE ET VETEMENTS

APEL ÉCOLE St Louis

Salle des fêtes de RADENAC (56)

Renseignements et réservation: 06 98 83 88 76

4 euros la table (longueur de 1.40cm) avec chaises

RADENAC Réveillon dansant du nouvel AN

A la salle des fêtes de 21 HEURES à l'aube

Réservation préalable suivi du paiement à partir du samedi 9 novembre dans la limite des places disponibles.

Contact : Mr **Nicolas GOUJON**

5 route de Kerdéhel
56500 RADENAC

Téléphone : 06 76 98 56 18 entre 18 heures et 21 heures

Organisé par le comité des fêtes de RADENAC

CALENDRIER DES FETES

Toutes les associations sont conviées le **VENDREDI 29 NOVEMBRE à 20 H** à la salle LES LUTINS pour l'élaboration du calendrier des fêtes

CALENDRIER DES FETES

OCTOBRE			
Samedi	26	HALLOWEEN	R.A.J.
NOVEMBRE			
Dimanche	10	Bourse aux jouets et puériculture	A.P.E.L.
Samedi	16	RACLETTE	VIGILANTE
Vendredi	29	CALENDRIER DES FETES	
DECEMBRE			
Vendredi	6	ARBRE DE NOEL	A.P.E.L.
Mardi	31	REVEILLON	COMITE DES FETES